

# Savoir discerner les dons

## Responsabilité des anciens

par Marcel Reutenauer

**La Bible affirme clairement que chaque croyant, membre du corps de Christ, a reçu de Dieu un don qu'il est invité à mettre au service des autres<sup>1</sup>. L'une des préoccupations, à côté du ministère de la Parole, qui incombe aux Anciens dans l'Eglise locale, doit être d'encourager et de solliciter chaque membre à servir selon ses capacités et ses dons,**

### Une nécessité pour l'avenir de l'Eglise

Sur un plan local, chaque groupe de croyants doit nécessairement se structurer<sup>2</sup> afin de permettre à chacun d'avoir sa place, de se développer, d'être utile dans le projet commun que Dieu a fixé : rendre témoignage à Jésus-Christ et lui gagner des âmes<sup>3</sup>.

Les ministères et fonctions diverses sont multiples. Ils augmentent et changent avec la croissance de l'Eglise et l'évolution du contexte social dans lequel elle est implantée. Se pose donc régulièrement la question de discerner de nouveaux frères ou sœurs qui auraient les capacités nécessaires.

D'autre part, les années passant et avec la mobilité qu'impose la vie actuelle, les uns voient leurs forces diminuer alors que d'autres sont appelés à déménager. Cela laisse des postes à pourvoir en remplacement. Il serait intéressant de ne pas attendre qu'une personne ne puisse plus assumer son service pour songer à la remplacer !

Enfin, la réalité de la psychologie de la personne, qui fait que chacun a besoin d'avoir une place et de se savoir utile, pourrait entraîner le départ de frères ou de sœurs auxquels on n'aurait pas su confier de service. Le désir de servir peut amener quelqu'un à s'orienter vers d'autres horizons s'il ne peut pas s'investir sur place !

### Directives bibliques

Dans l'Ancien Testament, Dieu a conféré aux lévites le monopole de la prêtrise pour l'exercice du culte et de tous les actes religieux. Dans le Nouveau Testament, par le fait de l'effusion de l'Esprit Saint, tous les croyants sont sacrificateurs et prêtres en vue de rendre un culte à Dieu<sup>4</sup>.

Les différentes listes - qui, de loin, ne sont pas exhaustives - de dons et de ministères<sup>5</sup> que donne l'apôtre Paul<sup>6</sup> pointent très clairement le fait que ceux-ci concernent des personnes différentes et ne sont pas l'apanage d'un seul : personne ne saurait, à lui seul, assumer tous les ministères indispensables à la vie de l'Eglise et aux progrès du royaume de Dieu. L'image du corps<sup>7</sup> avec ses organes et ses membres, ou encore celle de la structure d'un édifice, illustre cette notion de diversité. Notre principe de la collégialité découle directement de cette réalité fondamentale.

En même temps, « à côté des ministères accessibles à tous les membres, nous trouvons des ministères particuliers confiés à des hommes ou des femmes auxquels Dieu a adressé une vocation

---

<sup>1</sup> 1 Pi 4.10

<sup>2</sup> Recherche des directives du St-Esprit et réflexion sur l'organisation ne sont pas incompatibles !

<sup>3</sup> L Pi2.9 ; Ph 2.15-16

<sup>4</sup> 1P2.5,9 ; AP1.6

<sup>5</sup> « Quelle est la différence entre un don et un ministère ? Un don est une aptitude reçue de Dieu qui doit être reconnue et développée. Le ministère, c'est sa mise en œuvre au service de Dieu et des autres ». (Cf. A. Kuen : Ministères dans l'Eglise. Ed. Emmaüs, p. 6)

<sup>6</sup> Rm 12.6-8 ; 1 Co 12.8-10 ; 28-29 ; Ep 4.11-12

<sup>7</sup> ICo 12.12-27 ; Ep 4.16

spéciale et accordé des charismes qui les désignent pour ces fonctions... »<sup>8</sup>. L'exemple le plus évident à cet égard est l'ordre de mission que nous a laissé Jésus : « Allez, faites de toutes les nations des disciples... » (Mt 28.19). Cet ordre s'adresse à chaque chrétien mais, par ailleurs, nous trouvons le ministère d'évangéliste ou de missionnaire mentionnés comme ministères particuliers<sup>9</sup>.

La question qui se pose à chaque croyant est donc : « Quels sont les dons que le Seigneur m'a accordés et quels engagements et services attend-Il de moi ? »

Mais nous voyons aussi dans la Bible que l'Eglise et ses responsables ont été amenés à réfléchir, à discerner et à désigner des hommes ou des femmes pour leur confier un service<sup>10</sup>. Et, par ailleurs, de nombreux serviteurs de Dieu ont pris à leur côté, des hommes plus jeunes pour les former<sup>11</sup>.

Le questionnement des responsables de l'Eglise sur les dons de quelqu'un et la réflexion quant aux possibilités de lui confier un service, à le former en vue d'un ministère futur viennent compléter et souvent confirmer, la réflexion personnelle d'un frère ou d'une sœur.

## Critères pour le service

Plusieurs passages de la Bible évoquent les critères à remplir pour des fonctions dans l'Eglise. Ainsi, en Actes 6, les hommes chargés du service aux tables devaient recevoir un bon témoignage, être pleins d'Esprit Saint et de sagesse. Les épîtres à Timothée (1-3.1-13 ; H-2.24-25) et à Tite (1.6-9) précisent les conditions à remplir pour être nommé Ancien ou Diacre.

Certaines des qualités requises supposent qu'elles soient observables dans la durée. Il est donc nécessaire de voir qui est fidèle dans les tâches simples en vue de pouvoir lui en confier de plus grandes<sup>12</sup>.

Pour certaines fonctions plus « techniques » (comptabilité, secrétariat, bâtiment, etc.) il faut au moins un minimum de connaissances particulières. Elles devront s'ajouter aux qualités spirituelles.

Toutefois, il faut aussi se garder de « mettre la barre trop haut » au point que personne ne remplit les conditions requises. Le désir de se former mérite la considération.

## Comment procéder ?

Il convient d'allier, d'une façon équilibrée, les facultés d'intelligence et de jugement communes avec la méditation des enseignements bibliques et la direction du St-Esprit. L'Eglise ne se dirige pas comme une entreprise par les techniques du management ; il n'est pas non plus recommandé de toujours recourir à la désignation par le sort ou de vouloir entendre audiblement la voix du St-Esprit<sup>13</sup>.

La première étape, pour les Anciens de l'Eglise sera certainement de « prier pour que Dieu les guide dans le choix des collaborateurs et des tâches à leur confier. »<sup>14</sup> Puis, en parcourant la liste des membres de l'Eglise, ils chercheront à se faire une idée aussi exacte que possible des aptitudes, de l'expérience, des qualités spirituelles de chacun. Parallèlement, les besoins auront été identifiés et les postes décrits le plus exactement possible. Enfin, il s'agira de discerner qui présente la meilleure adéquation pour chaque poste. Il est bon d'informer l'Eglise de cette réflexion pour qu'elle s'associe à cette démarche par la prière.

Si les Anciens de l'Eglise sont d'accord pour proposer une fonction à un frère ou une sœur, ils lui feront alors part de leur conviction et lui demanderont d'y réfléchir.

Si sa réponse est positive et si c'est un poste dans l'organigramme de l'Eglise, les membres en seront officiellement informés. Pour des fonctions telles que Ancien ou Diacre, il est important que les membres de l'Eglise puissent confirmer la proposition des Anciens par un vote d'approbation.

<sup>8</sup> A. Kuen, Ministères dans l'Eglise, Ed. Emmaüs, p. 7

<sup>9</sup> Ac 21.8 ; Ac 13.2 ; Ep 4.11

<sup>10</sup> Ac 6.1-6 : Les sept « diaques » ont été désignés pour répondre à un problème précis de la vie de l'Eglise de Jérusalem.

<sup>11</sup> 1 S 3.1-21 ; Ac 12.25 ; 15.37-39

<sup>12</sup> Mt 25.21,23

<sup>13</sup> Ad.23-26 ; Ac 13.2

<sup>14</sup> A. Kuen, Ministères dans l'Eglise, Ed. Emmaüs, p. 55

## **Un écueil à éviter**

Il faut constamment veiller à ce que notre pratique n'induisse pas des compréhensions faussées de ce qu'est l'exercice

d'un ministère. Quelle que soit la fonction, elle est « un service » accompli pour Dieu en faveur de l'Eglise et de ses membres. Les « petits » services doivent être honorés comme les « grands » : une salle balayée et rangée, une garderie où les petits enfants aiment aller, etc. honorent Dieu au même titre qu'une prédication édifiante. Sous peine ... de glisser vers une distinction entre clercs et laïcs.

M.R.